Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 31 (1960)

Heft: 12

Artikel: Une réalisation suisse à La Neuveville?

Autor: J.-Cl.D.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825304

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 12 Décembre 1960

SOMMAIRE

Une réalisation suisse à La Neuveville ? — L'aide tutélaire à la jeunesse
La psychiatrie de l'enfant — Au Parc jurassien de la Combe-Grède — Forêts protectrices
Service postal — Chronique économique

Une réalisation suisse à La Neuveville?

Qu'adviendra-t-il de l'ancienne propriété Rollier, située sur les bords enchanteurs du lac de Bienne à La Neuveville et dont l'Etat a fait récemment l'acquisition ?

On sait que, en haut lieu, deux projets sont actuellement à l'examen : y établir le Foyer cantonal d'éducation pour jeunes filles de Loveresse ou y créer un Centre suisse de sport et d'éducation pour invalides.

Etudiant récemment le problème, la Commission sociale de l'ADIJ, que préside M. Henri Huber, conseiller d'Etat, directeur des œuvres sociales, a donné, à l'unanimité, la préférence à la création d'un Centre de sport et d'éducation pour invalides.

Certes, lors d'un tour d'horizon aussi large qu'objectif, elle s'est penchée avec bienveillance sur la situation particulière du Foyer de

Cliché ADIJ No 464

La magnifique maison de maître de la propriété Rollier

Loveresse. Et, si elle a reconnu que, pour des considérations régionales, on ne verrait pas d'un bon œil dans le district de Moutier l'émigration de ce Foyer, elle a admis qu'il fallait étudier avec soin le lieu de sa reconstruction.

Toutefois, après examen de la requête présentée par le Siège romand de l'Association suisse des invalides, elle a estimé qu'on ne devait pas manquer l'occasion d'attirer dans le Jura le vaste complexe de bâtiments envisagé sur le petit plateau neuvevillois où la propriété Rollier domine le lac et où elle possède sa propre plage.

Outre le bâtiment central (notre photo) qui pourrait rester tel qu'il est et servir de maison de base, comprenant des salons pour adultes et, au premier étage et dans les ailes, des chambres pour les handicapés venant en vacances et suivant en même temps une période d'entraînement sportif, on projette de construire par étapes :

a) Un bâtiment d'internat pour un minimum de cinquante élèves avec classes attenantes ;
b) Un bâtiment pour invalides adultes désireux de suivre un cours initial de gymnastique ou de se soumettre à un entraînement d'assez longue durée ;
c) Un bâtiment pour l'économat et la direction, et des pavillons pour le personnel ;
d) Un pavillon pour les parents des enfants désireux de passer une semaine ou deux près d'eux ;
e) Deux halles de gymnastique ;
f) Des places de jeu ;
g) La plage à laquelle même les handicapés moteurs devraient pouvoir accéder par un sous-voie. On sait en effet le rôle que la nage et l'aviron jouent dans l'amélioration de ce genre d'invalidité ;
h) A l'orée du bois, au pied de la montagne, un solarium pour des cures régulières.

La grande ferme actuelle permettrait un ravitaillement de premier ordre.

On le sait, l'évolution de notre économie rend plus que jamais nécessaire, à l'heure actuelle, l'emploi de toutes les forces vives du pays. Si le Jura, dès lors, pouvait contribuer à mieux utiliser celles que représentent incontestablement les milliers d'invalides qui existent chez nous, il ne pourrait que s'en honorer.

La réalisation de ce Centre, qui nécessiterait un capital très important (sans doute, pourrait-on prélever sur les fonds prévus à cet effet par la Loi concernant l'assurance-invalidité une partie des capitaux de base et l'argent nécessaire au fonctionnement du Centre, alors que les cantons intéressés pourraient passer un concordat avec l'Etat de Berne et qu'on parviendrait à trouver des fonds privés) constituerait un témoignage vivant du sens chrétien que nous avons, dans notre pays, de la dignité de l'homme.

Tel est, du moins, l'avis du Siège romand de l'Association suisse des invalides. Et l'on peut difficilement le combattre...

J.-Cl. D.